

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri



Nom :

Ruhogo

Origine :

Cero

Chefferie :

Inulera

Territoire :

Ruhengeri

Profession :

Contracté

N° du R.E. :

5141

Formule dactyloscopique :

Arrêté le :

13-1-51

Condamné le :

13-1-51

1/4 de peine :

2 mois SPP
50 f. ou 10 j. SPS
21 f. ou 4 j. CPC

Sorti le :

14-3-51 / 22/3/51 / 27-3-51

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. *[Signature]*

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL *Se Police à Ruhenyri*

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N° *162*

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de *Police Se Ruhenyri*

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à *Ruhenyri*
de recevoir et emprisonner le nommé *RLHOGO, fils Hamangi d.e.s.*
et de Nyabenda e.v. Colline Gero Chef Hamanderi
Chef Hamari Territoire Ruhenyri
condamné par jugement du Tribunal *de Police*
en date du *13 - 1 - 1951* devenu irrévocable le 194
à *2 mois de S.P.P. + 21 frs de frais (délai 2 mois) ou*
du chef d' *4 jours C.P.C. + 50 frs Amende (délai 2 mois) onto/p.s.*
Abandon de travail

Ruhenyri, le *13 Janvier* 1951
L'Officier du Ministère Public,

Is. Poi